

Candidater à l'appel à projet du partenariat européen Driving Urban Transition (DUT)

AAP 2026

Ouverture de l'AAP : 1^{er} septembre 2026
Clôture de la phase 1 : 17 novembre 2026

Avertissement :

Ce document présente une information, à date, sur les sujets de recherche possiblement proposés pour l'appel 2026 du [partenariat européen « Driving Urban Transition » \(DUT\)](#), qui sera ouvert le 1^{er} septembre 2026. Il ne présage donc pas de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations. Les partenaires devront exclusivement s'appuyer sur le texte officiel de l'appel pour déposer leurs projets.

24 juin 2026

Table des matières

1. Le partenariat DUT et son appel annuel.....	2
2. Qui peut candidater ?.....	2
3. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques.....	3
Positive Energy District (PED)	4
15 minutes City (15mC).....	4
Circular Urban Economies (CUE).....	5
4. Ce que doit comporter la candidature	5
5. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation	5
6. Les modalités de financement	6
7. Le processus d'évaluation.....	9
8. Les points d'attention pour une proposition de qualité.....	10
9. Calendrier et modalités de soumission.....	11
Annexe : les 9 sujets sur les 3 domaines thématiques (3 par domaine)	13

1. Le partenariat DUT et son appel annuel

Le partenariat *Driving Urban Transitions* (DUT) s'appuie sur les réalisations de l'initiative de programmation conjointe (JPI) Urban Europe créée en 2010 pour **relever les défis urbains** mondiaux, avec l'ambition de **développer un pôle européen de recherche et d'innovation (R&I) sur les questions urbaines** et de créer des solutions européennes au moyen d'une recherche coordonnée.

DUT est un partenariat co-financé du programme européen de R&I Horizon Europe. Doté d'un budget d'environ 450 M€ sur la période 2022 – 2028, DUT développe de nombreuses activités, dont un appel à projet (« call ») annuel, regroupant plusieurs sujets de recherche (env. 60M€/an). **Cette note d'information se concentre sur cet appel à projet.**

L'objectif de cet AAP est de soutenir des projets transnationaux de recherche et/ou d'innovation qui aident les villes à relever les **défis urbains** et à opérer une transition vers un avenir climatiquement neutre et résilient pour tous. Dans cet appel, les défis sont regroupés en trois piliers thématiques appelés "Transition Pathways" : **les quartiers à énergie positive** (Positive Energy Districts, PED), **la ville du quart d'heure** (15-minute city, 15mC) et **les économies urbaines circulaires** (Circular Urban Economies, CUE).

DUT est un partenariat regroupant les agences de financement nationales/régionales des 27 pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, **France**, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Il convient de vérifier la bonne participation de ces pays dans le document final de l'appel (publié à l'ouverture de l'appel en septembre).

Chaque proposition doit impliquer, au minimum, **trois partenaires de trois pays** figurant sur cette liste et pouvant prétendre à un financement par leurs agences de financement nationales/régionales respectives, **et inclure une municipalité ou une autorité locale**. La valeur ajoutée de la collaboration transnationale doit être clairement indiquée.

DUT est en complémentarité avec la Mission Villes pour stimuler les transformations urbaines face au défi de la neutralité climatique¹.

2. Qui peut candidater ?

Les candidats sont définis comme des organisations/institutions/entreprises (**c'est-à-dire des entités juridiques**) qui demandent un financement. Les demandeurs peuvent être :

- les organismes de recherche (universités, collèges universitaires, instituts de recherche ou autres entités ayant des activités de recherche). L'appel est ouvert à un large éventail de disciplines scientifiques et accueille les approches interdisciplinaires. Il vise à soutenir un large éventail de propositions, de la recherche à l'innovation et à la mise en œuvre. Un

¹ (<https://www.horizon-europe.gouv.fr/mission-villes-intelligentes-et-neutres-en-carbone-30228>)

chercheur principal (CP) sera défini comme la personne qui est le chercheur principal d'un candidat².

- les entreprises et les organisations commerciales,
- les autorités publiques urbaines³ telles que les autorités régionales, les communes (et communautés de communes, communautés urbaines et d'agglomération, métropoles ...) et leurs EPCI),
- les consommateurs et les représentants de la société civile (par exemple, les organisations locales et communautaires, les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les représentants des citoyens, etc.)

Attention : des règles de financement relatives aux acteurs engagés peuvent différer selon les agences nationales (cf. chapitre 6).

Le candidat principal est l'organisme responsable de la coordination et de la gestion du projet (c'est-à-dire le coordinateur du projet). Il sera le point de contact avec le secrétariat de l'appel DUT au nom de l'ensemble du consortium et est responsable de la gestion administrative de l'ensemble du projet.

Les co-candidats sont des candidats autres que le candidat principal, éligibles pour un financement par une agence de financement. Il peut y avoir plus d'un co-candidat par pays participant. S'il y a plus d'un co-candidat d'un pays, l'un d'entre eux doit être identifié comme le Point de Contact National.

Les partenaires de coopération sont des partenaires qui ne sont pas éligibles pour un financement par les agences de financement mais qui peuvent être inclus dans un projet en tant que partenaires de coopération (partenaires associés qui ne reçoivent directement de financement mais qui peuvent contribuer au projet sous diverses formes).

La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois.

3. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques

Pour chaque pilier thématique ci-dessous, trois sujets (« topics ») sont définis. Le contexte, les problèmes et les opportunités qui définissent chaque sujet sont présentés, en des termes **qui visent à inspirer des idées de recherche et d'innovation, ainsi que des exemples de résultats et d'effets attendus** qui peuvent être traités soit par l'approche orientée vers la recherche, soit par l'approche orientée vers l'innovation.

² Un chercheur principal (CP) ne peut participer qu'à un maximum de deux propositions, et une seule fois en tant que CP d'un demandeur principal

³ Les consortiums doivent inclure au moins une autorité gouvernementale urbaine (ville, municipalité ou entité fournissant des services urbains clés), soit en tant que candidat principal, soit en tant que co-candidat, soit en tant que partenaire de coopération.

15-minute City (15mC)	Positive Energy Districts (PED)	Circular Urban Economies (CUE)
Topic transversal : Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants		
Topic 1 : Aligner les ambitions pour la transition de la mobilité entre secteurs Topic 2 : Économies de quartier : activer l'innovation dans les offres du quotidien	Topic 1 : Solutions PED dans le logement privé dans différents contextes urbains Topic 2 : PED durables, flexibilité des systèmes énergétiques et technologies intégrées	Topic 1 : Entretien innovant des espaces verts et bleus urbains Topic 2 : Repenser la production urbaine pour des villes circulaires et résilientes

Cette année, l'appel à projets DUT 2026 comporte un topic transversal commun aux trois *Transition Pathways*. Ce topic transversal vise à soutenir des projets orientés vers l'innovation (IOA, voir la définition ci-dessous). Si ce topic est sélectionné, les projets candidats devront également inclure la participation d'une organisation du secteur **privé** (société commerciale), en plus des exigences communes à l'ensemble des projets.

- Annonce et informations de chaque topic sur le site de DUT : <https://dutpartnership.eu/calls/dut-call-2026>
- Un aperçu de chaque topic en français figure en annexe. On se réfèrera au lien ci-dessus pour le texte intégral.

Positive Energy District (PED)

Les PED reposent sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, la production (locale) d'énergie à partir de sources renouvelables et la flexibilité énergétique, et seront connectés au système énergétique national et européen. L'**approche intégrative réclamée** comprend des perspectives technologiques, mais aussi spatiales, réglementaires, juridiques, financières, environnementales, sociales et économiques.

15 minutes City (15mC)

Le 15mC cherche à établir **des quartiers intégrés et à usage mixte au sens large**, ce qui est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports et de la logistique. Le 15mC veut tenir compte de la diversité des modes de vie contemporains, y compris sur les aspects numériques, et favoriser des villes climatiquement neutres, vivables et inclusives.

L'objectif est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations dans des contextes de cocréation.

Circular Urban Economies (CUE)

Ce pilier vise à soutenir la planification et la conception d'espaces urbains inclusifs soutenus par des flux de ressources circulaires. **La circularité ne doit pas être perçue comme un objectif en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'atteindre l'objectif de transitions urbaines durables.** Il encourage dès lors la conception d'une multitude d'outils et d'approches qui combinent les efforts visant à accroître l'efficacité des ressources urbaines et l'habitabilité afin de relever un certain nombre de défis. Il s'agit ainsi de répondre à la question de l'efficacité des outils numériques, et de leur application, pour faciliter le partage des ressources urbaines et la circularité sans exclure aucun groupe social ; à la question de l'équilibre entre mesures incitatives et dissuasives et enfin à la question de la conception et d'une mise en œuvre juste des mesures de partage des ressources et de circularité.

4. Ce que doit comporter la candidature

Le formulaire de réponse demande de décrire les objectifs, de couvrir la portée et les thèmes de l'appel, les règles de participation et les procédures d'élaboration des propositions et de mise en œuvre des projets.

Les travaux de recherche menés doivent avoir des résultats tangibles sur les prises de décision (y compris les sphères publiques et privées ainsi que les communautés) et les innovations (technologiques, organisationnelles et institutionnelles ainsi que sociales) des impacts sur la transformation des modèles en place.

Les propositions doivent clairement présenter :

- comment les parties prenantes seront engagées, contribueront au projet et seront impliquées dans la diffusion et l'utilisation des résultats ;
- leur plan de communication et de diffusion à grande échelle de leurs produits et résultats, et décrire leur stratégie d'utilisation à plus long terme des résultats du projet.

5. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation

L'objectif pour les trois piliers thématiques est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations pour les villes dans des contextes de cocréation, reconnaissant les différents contextes urbains et se concentrant sur la transférabilité.

Deux axes « recherche » et « innovation » sont possibles sans les considérer comme contradictoires mais plutôt comme un continuum sachant que la plupart des projets sont généralement un mélange des deux.

Les candidats sont invités à identifier et à indiquer laquelle des approches suivantes est la plus adaptée à leur projet, en fonction de l'objectif principal :

- **une "approche plus orientée vers la recherche" (ROA)** pour soutenir les projets visant à produire des connaissances, à analyser des données, à mieux comprendre et modéliser des phénomènes et à développer une expertise et des outils qui seront utiles aux parties prenantes, aux

praticiens et aux décideurs politiques. Cette orientation accueille des propositions principalement axées sur la **recherche stratégique** ⁴ **et/ou appliquée** ;

➤ **une "approche plus orientée vers l'innovation" (IOA)** pour soutenir les projets visant à développer ou à améliorer des solutions pratiques et opérationnelles - technologiques et organisationnelles - pour les entreprises, les collectivités locales et les autorités chargées du transport urbain et de l'aménagement urbain, ainsi que la gestion et l'expérimentation de ces solutions. Cette orientation R&I (appelée IOA moving forwards) accueille des propositions principalement axées sur la **recherche appliquée**⁵ **et l'innovation** ;

Alors que la recherche urbaine stratégique et la recherche urbaine appliquée sont toutes deux axées sur la production de connaissances, "l'innovation urbaine et sa mise en œuvre" promeuvent la création ou l'avancée réelle vers de nouvelles politiques, pratiques, services, produits ou processus - tels que des systèmes intégrés, des outils, des services et des données – de manière à ce que les premiers impacts aient déjà lieu pendant la phase du projet. Les initiatives doivent donc être axées sur l'expérimentation, les tests, la mise en œuvre, l'évaluation et la diffusion des résultats, et sont toujours menées en étroite collaboration avec les parties prenantes.

6. Les modalités de financement

Le principe des partenariats co-financés (dont DUT) repose sur le financement des acteurs de chaque pays par les agences de ce même pays. Chaque agence de financement nationale/régionale fournit donc les fonds directement à ses bénéficiaires éligibles, conformément aux règles et règlements des agences. En France, l'agence de financement est l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

Il n'y a pas de limites minimales ou maximales fixes pour la taille d'un projet. La plupart des projets devraient avoir un budget total d'environ 1 à 2 millions d'euros.

Pour la France, le financement par appel (et donc à répartir sur l'ensemble des « topics » de cet appel) est de 3 millions d'euros par l'ANR. Le financement ne transite pas par l'Europe et suit les règles habituelles nationales. Les parties prenantes peuvent être associées au projet en tant que partenaires à part entière (notamment pour les propositions de R&I), ou en tant que partenaires de coopération associés qui ne reçoivent pas directement de financement mais peuvent contribuer au projet sous diverses formes (comité de pilotage, conseiller, fournisseur de données...).

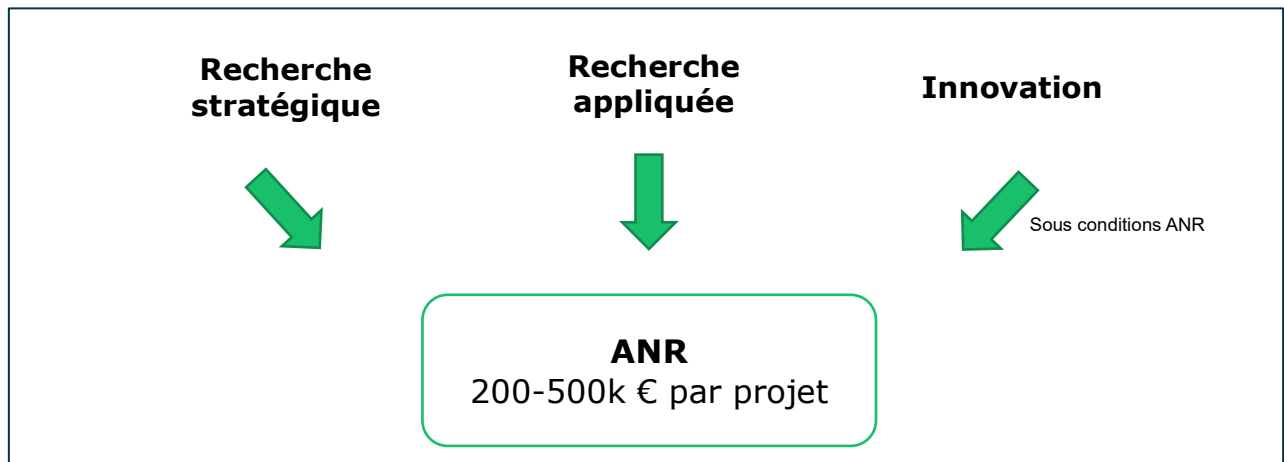
Les projets doivent se déclarer comme répondant à l'une des trois catégories suivantes (selon le degré de maturité des travaux)

- Recherche stratégique

⁴ La "recherche urbaine stratégique" est définie comme des activités de recherche motivées par le désir de connaître, de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et l'interaction des villes dans tous les domaines et secteurs. Selon cette définition, la recherche stratégique urbaine englobe des approches qualitatives et quantitatives, et des exemples peuvent être trouvés dans toutes les disciplines universitaires.

⁵ La recherche urbaine appliquée concerne la manière dont les responsables municipaux, les citoyens, les praticiens et d'autres personnes peuvent influencer et interagir avec une ville, dans le but de l'améliorer ou de l'adapter à certains égards. Dans la recherche urbaine appliquée, il est possible d'impliquer des citoyens et des représentants d'institutions non universitaires (ONG, organisations de citoyens, entreprises, autorités publiques...) dans les projets, afin d'apporter le point de vue des praticiens et de coproduire des connaissances pertinentes pour les utilisateurs.

- Recherche appliquée
- Innovation



Les sujets déclarés comme « recherche stratégique » et « recherche appliquée » peuvent donner lieu à une aide de la part de l'ANR. Dans un projet de « recherche stratégique » et « recherche appliquée », des activités d'innovation peuvent être financées par l'ANR mais devront rester marginales par rapport aux activités de recherche réalisées par ces partenaires demandant un financement. **L'ANR peut également financer des partenaires français dans des projets dits « IOA » mais sous réserve** qu'ils effectuent essentiellement des tâches de recherche (et si c'est de la recherche technologique, à des TRL situés principalement entre 1 et 5) et qu'ils se conforment aux autres règles de financement ANR.

Quelques règles liées à un financement **ANR** :

Pour cet appel, ce sont les règles standards de financement ANR qui s'appliquent aux partenaires français qui demandent une aide.

Le détail des coûts admissibles et des règles de financement est accessible dans le règlement financier de l'ANR : <https://anr.fr/fr/rf/>

Plus spécifiquement pour cet appel :

- Les entités de recherche publique (universités, centres de recherche, écoles et centres de formations) peuvent bénéficier d'une aide ANR ;
- Les autres entités (entreprises, collectivités...) peuvent aussi bénéficier d'une aide ANR, à condition que le projet comprenne une entité de recherche publique nationale.

On s'attend à une aide typique comprise entre 200 k€ et 350 k€ par projet (c'est-à-dire pour l'ensemble des partenaires nationaux, et non par partenaire), selon le nombre de partenaires français impliqués, avec un maximum possible de 500 k€ . Cette aide doit être modulée en fonction de l'ambition du projet, du nombre de partenaires français, et du statut du bénéficiaire (coordinateur ou partenaire).

Conformément au règlement financier ANR, il existe deux types de financement : **à coût marginal** ou **à coût complet**.

Les bénéficiaires à **coût marginal** sont les établissements publics contribuant au service public de la recherche ainsi que les collectivités territoriales. Le coût marginal exclut la rémunération des personnels permanents et les frais d'environnement de ces personnels. Il comprend les autres coûts liés à la réalisation du projet : frais de personnels non-permanents, instruments/matériel, bâtiments/terrains, prestation de service et frais généraux. Le taux d'aide applicable aux bénéficiaires à coût marginal est de 100%.

Pour les bénéficiaires à coût complet, ce coût complet inclus l'ensemble des coûts liés au projet : frais de personnels (permanents et non-permanents), instruments/matériel, bâtiments/terrain, prestation de service, frais généraux.

Dans le cas des entreprises, le taux d'aide accordé à coût complet est soumis à un plafonnement, indiqué ci-dessous :

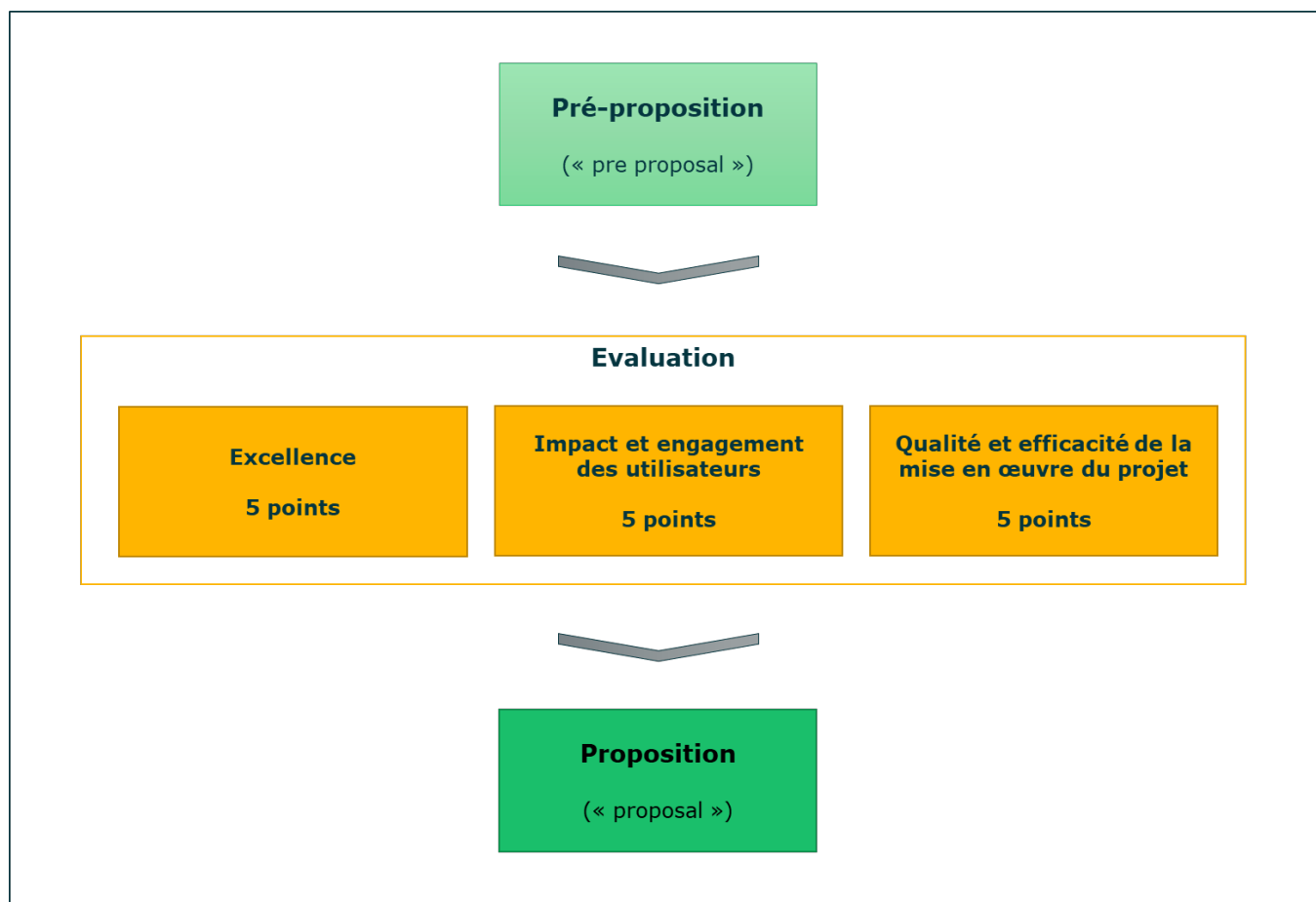
Catégories de recherche	Taux maximum pour les PME (petites et moyennes entreprises) applicables au coût complet	Taux maximum pour les GE (grandes entreprises) applicables au coût complet
Recherche fondamentale	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
Recherche industrielle	35% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
Recherche industrielle Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises : collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
Développement expérimental	35% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles
Développement expérimental Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises : collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles

Contacts :

Pour plus d'informations sur ces sujets de modalités de participation y compris sur les questions d'éligibilité aux financements de l'ANR, prendre contact avec :

Pascal BAIN, ANR (pascal.bain@agencerecherche.fr) et Wassim Sebai, ANR (Wassim.Sebai@agencerecherche.fr)

7. Le processus d'évaluation



Les partenaires d'un projet sont invités à soumettre une pré-proposition (« pre proposal ») synthétique. Si elle est retenue à ce stade, une proposition de projet plus complète (« proposal ») devra être soumise, et donnera lieu à la décision de financement ou pas.

Après avoir été déclarées éligibles selon les critères transnationaux et nationaux/régionaux, les pré-propositions (puis les propositions) seront évaluées par un panel d'experts internationaux reconnus, indépendants des agences de financement. Chaque pré-proposition et proposition sera évaluée par au moins trois membres du panel d'experts.

Les modalités et critères d'évaluation sont décrits dans le texte de l'appel à projets sur le site de l'appel du partenariat DUT Call 2026. Ainsi, certains sous-critères diffèrent si le projet est plus axé sur la recherche ou sur l'innovation, et un ajustement est également prévu dans l'évaluation entre une expertise académique et une expertise plus pratique.

Les critères pour les pré-propositions et les propositions :

a) **Excellence (5 points)** : Clarté et pertinence des objectifs, Crédibilité de l'approche proposée et solidité du concept, Valeur ajoutée de la coopération transnationale.

Sous-critère recherche : originalité et contribution à de nouvelles connaissances

Sous-critère innovation : caractère innovant

b) Impact et engagement des utilisateurs (5 points) : Pertinence par rapport aux thèmes de l'appel ; Intégration de la diversité et des perspectives de genre dans le plan et les objectifs du projet, le cas échéant ; Engagement des parties prenantes (par exemple, les communautés, les villes, les décideurs politiques, les régulateurs, les ONG ou l'industrie).

Sous critère recherche : potentiel sur des informations à caractère sociétal

Sous-critère innovation : potentiel de marché du projet.

c) Qualité et efficacité de la mise en œuvre du projet (5 points) : Composition, qualité et adéquation de l'expérience et de l'expertise du consortium pour atteindre les objectifs du projet (y compris l'interdisciplinarité, la collaboration intersectorielle et les aspects de cocréation, le cas échéant) ; Complémentarité et équilibre des contributions substantielles des partenaires du consortium ; Faisabilité et adéquation du calendrier ; Rapport qualité-prix global (les coûts sont réalistes et raisonnables par rapport à l'ambition du projet, aux résultats et à l'impact attendu).

Le système de notation attribue de 0 à 5 points sur chacun des trois critères principaux.

8. Les points d'attention pour une proposition de qualité

Sur le fond

Les éléments d'attention sont, selon les 3 critères d'évaluation :

Critère « Excellence »

- Les projets doivent adopter une approche transdisciplinaire et de préférence co-créative dès les premières étapes
- Les projets doivent s'appuyer sur les connaissances et les expériences acquises sur le même sujet dans le cadre de programmes de R&I européens, nationaux et régionaux antérieurs. À cet égard, il est nécessaire d'indiquer comment les projets se positionnent par rapport à l'état de l'art décrit (en particulier issus de JPI Urban Europe / DUT). Insister sur l'originalité, ce que le projet apporte « en plus »
- Méthodologie de travail à détailler
- Intégrer des considérations de diversité dans les propositions soumises, ce qui implique la prise en compte des populations sous-représentées dans les recherches prévues, et le cas échéant la question du genre.

Critère « Impact »

- Bien décrire le contexte et les enjeux avant de décrire les travaux proposés. S'appuyer sur les orientations politiques et stratégiques européennes, en citant les communications / textes clés⁶
- Prendre en compte les besoins des utilisateurs, leur participation active dans le projet

⁶ On rappelle à ce propos que Les villes et les zones urbaines sont au cœur des transformations nécessaires pour que l'Union européenne (UE) atteigne les objectifs de l'accord vert européen (European Green Deal) et remplisse les engagements liés aux objectifs de développement durable (SDG) de l'Agenda 2030 des Nations unies (ONU), au nouvel agenda urbain d'ONU-Habitat, à l'agenda urbain de l'Union européenne, à l'accord de Paris et au soutien du mouvement New European Bauhaus (NEB).

- La collaboration mentionnée doit pouvoir montrer comment le transfert des connaissances et des ressources est prévu. La valeur ajoutée du consortium transnational doit être démontrée clairement. Insister sur les éléments de valorisation, dissémination, travail collaboratif avec les parties prenantes (territoires...) pendant et après le projet.

Critère « Mise en œuvre »

- La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois. L'ambition du projet doit être compatible avec le partenariat et le calendrier
- Bien expliquer la complémentarité des partenaires, le travail en commun (yc travaux passés), éviter des Work Packages trop disjoints.
- Equilibrer les rôles / budgets des partenaires, inclure des « end users » autant que possible
- Apporter une attention particulière à la diversité et à l'équilibre entre les sexes dans la composition du consortium, mais aussi à l'inclusion de perspectives et d'analyses de la diversité dans les activités de R&I.

Sur la forme

La présentation et la rédaction sont à soigner (faciliter le travail de lecture de l'évaluateur)

L'objectif de la pré-proposition est avant tout de montrer qu'on a compris l'enjeu du topic, donner envie de développer le projet et d'être crédible. Le « détail » sera apporté dans la « proposition ».

- Partir du général pour aller ensuite au plus spécifique (« story telling »)
- Bien expliciter le / les verrous traités, les réponses apportées (en quelques mots, assez tôt dans la proposition – avant de développer par la suite)
- Concentrer les messages sur le contenu et les approches développées
- Reprendre les mots clés de l'appel
- Eviter les phrases trop longues et complexes

9. Calendrier et modalités de soumission

Le calendrier du call 2026 est le suivant :

- Ouverture de l'appel : 1 septembre 2026
- Journée d'information (de la part du partenariat DUT) : 9 septembre 2026
- Clôture pour l'étape 1 (pré proposition) : 17 novembre 2026 à 13h CET
- Clôture pour l'étape 2 (proposition) : 15 avril 2027 à 13h CEST
- Annonce des résultats : Juillet 2027
- Début des projets : fin 2027/début 2028

Aucune modification fondamentale initiée par les seuls candidats entre la pré-proposition et la proposition complète ne sera acceptée. A savoir :

- les objectifs du projet énoncés dans la pré-proposition ne peuvent être modifiés,
- le demandeur principal doit rester le même, sauf en cas de force majeure,
- le consortium (co-candidats) doit rester le même (à l'exception des possibilités d'élargissement autorisées explicitement par le secrétariat de l'appel, voir section 4.1),
- seuls des changements mineurs sur la demande de financement par agence de financement peuvent être autorisés (sauf dans le cas de l'ajout de partenaires d'élargissement).

Pour la construction de partenariats, vous pouvez utilement vous appuyer sur les réseaux des universités et des laboratoires de votre territoire, sur les pôles de compétitivité, sur le Matchmaking de DUT (<https://www.b2match.com/e/dut-call-2026>) et le Groupe Miroir Ville français <https://www.pinville.fr/groupe-miroir/presentation/>. Des informations et documents fournis par le Groupe Miroir Ville sont disponibles sur le site du PIN Ville (<https://www.pinville.fr>), par exemple le lancement de l'appel 2026 avec toutes les informations nécessaires, y compris l'explicitation des sujets de recherche et les modalités de participation et de financement.

Plus d'informations générales sur le partenariat :

- Sur le programme Horizon Europe : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Sur les partenariats, dont DUT :
 - <https://dutpartnership.eu/>

Contacts Ministères :

Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Patricia ROCHE, CGDD, patricia.roche@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche et de l'Espace (MESRE)

Pierre PACAUD, DGRI, pierre.pacaud@recherche.gouv.fr

Annexe : les 9 sujets sur les 3 domaines thématiques (3 par domaine)

I - Ville du quart d'heure

La voie de transition vers la « ville du quart d'heure » (15mC TP) aborde les défis liés à la mobilité urbaine, à la logistique, à l'espace public et aux politiques de proximité afin de promouvoir la mise en place de quartiers résilients et neutres sur le plan climatique pour tous. Il s'appuie sur des projets de recherche et d'innovation pour présenter une mosaïque variée d'approches qui favorisent les transitions en matière de mobilité. Le 15mC TP vise à faciliter l'analyse, le développement et l'expérimentation d'idées, d'outils et d'innovations pour les « villes en 15 minutes » dans des cadres co-créatifs et transdisciplinaires.

Sujets de l'appel 15mC

1. Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants (sujet transversal)
2. Aligner les ambitions pour la transition de la mobilité entre secteurs
3. Économies de quartier : activer l'innovation dans les offres du quotidien

1. Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants (sujet transversal)

Les villes européennes disposent d'un vaste stock de bâtiments, friches industrielles, infrastructures et espaces sous-utilisés, vacants ou obsolètes. Ces actifs représentent un potentiel spatial considérable, tandis que les territoires urbains font face à des pressions croissantes : changement climatique, dépendance énergétique, inégalités sociales, pénurie de logements abordables. Poursuivre la construction neuve sur des terrains vierges risque d'enfermer les villes dans des trajectoires carbonées et de rater des opportunités de transition plus rapides et inclusives.

La réutilisation adaptative consiste à donner une nouvelle fonction à un bâtiment ou espace existant en préservant une grande partie de sa matière d'origine. Elle peut réduire la demande en matériaux et en énergie, activer des espaces sous-utilisés, favoriser un urbanisme compact et centré sur les usagers, et permettre l'intégration de systèmes d'énergie renouvelable.

Ce topic invite à concevoir la réutilisation adaptative comme une stratégie systémique de transformation urbaine, combinant circularité, énergie bas-carbone et mobilité durable, à l'échelle du quartier ou du district. Les projets doivent démontrer des pilotes réels, proposer des modèles de gouvernance et de financement innovants, et produire des recommandations politiques et réglementaires transférables.

IOA uniquement

+ 1 acteur privé obligatoire

Ce topic est ouvert aux trois TP. Chaque proposition doit combiner des dimensions d'au moins deux Transition Pathways.

2. Aligner les ambitions pour la transition de la mobilité entre secteurs

Les trajets domicile-travail en voiture individuelle restent dominants pour des millions d'Européens, malgré les engagements des collectivités et des entreprises. Si certaines grandes organisations (centres hospitaliers, universités, entreprises) commencent à agir pour encourager la mobilité active et les transports en commun, ces efforts demeurent rares, fragmentés et peu coordonnés.

Ce topic vise à aligner les ambitions des autorités publiques et des grands employeurs autour de la mobilité durable, en s'appuyant sur les Plans de Mobilité Urbaine Durable (SUMP), les Contrats Climatiques Urbains, mais aussi la directive CSRD et la Taxonomie européenne. Il encourage le développement d'approches innovantes de gestion de la mobilité d'entreprise, l'usage partagé des infrastructures (parkings, bornes de recharge, flottes de véhicules), et l'analyse de l'impact du télétravail et des bureaux satellites sur les déplacements urbains.

Questions clés

- Comment institutionnaliser des partenariats durables entre entreprises, collectivités et opérateurs de mobilité ?
- Comment passer à l'échelle les solutions au-delà des expérimentations pilotes ?
- Comment les changements dans l'organisation du travail peuvent-ils réduire la demande de mobilité aux heures de pointe ?

3. Economies de quartier : activer l'innovation dans les offres du quotidien

La montée en puissance du e-commerce et la concurrence des centres commerciaux périphériques ont fragilisé les structures de quartier traditionnelles à travers les villes européennes de toutes tailles, entraînant une hausse des vacances commerciales et un recul des offres locales, ce qui génère en retour davantage de déplacements quotidiens et réduit l'accès aux services de proximité. Or la capacité à satisfaire ses besoins quotidiens localement est un déterminant clé de la qualité de vie et de la résilience.

Ce topic porte sur les économies de quartier entendues comme des systèmes diversifiés de commerce local et d'échange social, générateurs de richesse partagée. Il invite à repenser et revitaliser ces économies comme des centres multifonctionnels, favorables aux piétons, intégrant commerces, services, espaces de travail et petite production. Les projets pourront explorer des leviers variés : rôle des institutions "ancres", (ré)introduction de fabrication à petite échelle, makerspaces, repair cafés, co-working, avec une attention particulière aux quartiers défavorisés et aux zones périurbaines et suburbaines.

Questions clés

- Quels leviers d'intervention pour les quartiers en déficit d'offres ?
- Comment les politiques de planification spatiale et de mobilité interagissent-elles avec la vitalité économique locale ?
- Comment mobiliser les actifs locaux existants pour générer des opportunités durables ?

II - Economies urbaines circulaires

La voie de transition des économies urbaines circulaires (CUE TP) vise à favoriser le développement d'espaces urbains, de communautés et de quartiers qui s'appuient sur des flux de ressources circulaires et qui améliorent le bien-être de leurs habitants et de leurs écosystèmes. Elle encourage une planification et une conception urbaines caractérisées par un urbanisme régénérateur, privilégiant la combinaison des principes de l'économie circulaire, de la végétalisation urbaine et de l'accès équitable aux espaces et aux ressources urbaines.

Sujets de l'appel CUE

1. Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants (sujet transversal)
2. Entretien innovant des espaces verts et bleus urbains
3. Repenser la production urbaine pour des villes circulaires et résilientes

1. Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants (sujet transversal)

Les villes européennes disposent d'un vaste stock de bâtiments, friches industrielles, infrastructures et espaces sous-utilisés, vacants ou obsolètes. Ces actifs représentent un potentiel spatial considérable, tandis que les territoires urbains font face à des pressions croissantes : changement climatique, dépendance énergétique, inégalités sociales, pénurie de logements abordables. Poursuivre la construction neuve sur des terrains vierges risque d'enfermer les villes dans des trajectoires carbonées et de rater des opportunités de transition plus rapides et inclusives.

La réutilisation adaptative consiste à donner une nouvelle fonction à un bâtiment ou espace existant en préservant une grande partie de sa matière d'origine. Elle peut réduire la demande en matériaux et en énergie, activer des espaces sous-utilisés, favoriser un urbanisme compact et centré sur les usagers, et permettre l'intégration de systèmes d'énergie renouvelable.

Ce topic invite à concevoir la réutilisation adaptative comme une stratégie systémique de transformation urbaine, combinant circularité, énergie bas-carbone et mobilité durable, à l'échelle du quartier ou du district. Les projets doivent démontrer des pilotes réels, proposer des modèles de gouvernance et de financement innovants, et produire des recommandations politiques et réglementaires transférables.

- IOA uniquement
- + 1 acteur privé obligatoire
- Ce topic est ouvert aux trois TP. Chaque proposition doit combiner des dimensions d'au moins deux Transition Pathways.

2. Entretien innovant des espaces verts et bleus urbains

Les espaces verts, bleus et mixtes des villes (parcs, jardins, arbres de rue, rivières, zones humides) fournissent des services essentiels : habitat pour la biodiversité, gestion des eaux pluviales, rafraîchissement urbain, valeur récréative et sociale. Pourtant, leur entretien est souvent sous-financé et écologiquement contre-productif : les pratiques conventionnelles (tontes excessives, élimination des débris naturels) peuvent involontairement nuire à la biodiversité et limiter le potentiel de résilience climatique.

Ce topic invite à repenser l'entretien comme une stratégie proactive pour la biodiversité et l'adaptation climatique, en lien direct avec la loi européenne sur la restauration de la nature (objectif : stopper la perte nette d'espaces verts urbains d'ici 2030). Les projets devront développer de nouveaux modèles de gouvernance multi-acteurs, des financements innovants (paiements pour services écosystémiques, fonds dédiés, partenariats public-privé) et des dispositifs de participation citoyenne active.

Questions clés

- Comment transformer les pratiques d'entretien routinières pour favoriser la biodiversité tout en maintenant sécurité et fonctionnalité ?
- Quels mécanismes de financement innovants pour assurer l'entretien pérenne des espaces naturels urbains ?
- Comment impliquer activement les citoyens dans la gestion des espaces verts et bleus ?

3. Repenser la production urbaine pour des villes circulaires et résilientes

Les activités de production urbaine (agriculture locale, ateliers de réparation, petite manufacture, makerspaces, industries créatives) peuvent significativement raccourcir les chaînes de valeur et maintenir les ressources en circulation locale. En localisant la production, les villes réduisent l'empreinte environnementale

des biens et renforcent la résilience des communautés. Pourtant, la plupart des villes ne sont pas structurées pour soutenir la production : les activités industrielles ont été reléguées en périphérie, et les plans d'urbanisme privilégient le logement et les services au détriment de la fabrication ou de l'agriculture.

Les récentes perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et les initiatives politiques de l'UE (Plan d'action pour l'économie circulaire, réglementations sur le "droit à la réparation") soulignent l'urgence de reconstruire des capacités de production localisées et circulaires. Les projets sont invités à explorer comment réintégrer différentes formes de production dans le tissu urbain, à utiliser les flux de déchets et de ressources urbains comme intrants pour la production locale, et à proposer des innovations réglementaires pour lever les freins au zonage et aux permis.

Questions clés

- Quelles stratégies spatiales et infrastructurelles pour accueillir des activités de production de façon durable ?
- Comment les modèles économiques circulaires peuvent-ils transformer les déchets d'un secteur en matières premières d'un autre ?
- Comment maximiser l'inclusion sociale et la résilience communautaire à travers la production urbaine ?

III - Quartiers à énergie positive

La voie de transition des quartiers à énergie positive (PED TP) vise à développer des solutions innovantes pour la planification, la mise en œuvre à grande échelle et la reproduction des PED dans les zones urbaines et périurbaines d'Europe. En combinant efficacité énergétique, production d'énergies renouvelables et flexibilité énergétique au niveau local, les PED offrent et contribuent à la mise en place de systèmes énergétiques abordables, de logements de qualité à des prix abordables, ainsi qu'à des économies locales compétitives, résilientes et inclusives pour les villes grâce à des communautés énergétiques, contribuant ainsi aux objectifs européens tels que le plan SET et la mission de l'UE sur les villes intelligentes et neutres en carbone.

Sujets de l'appel PED

1. Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants (sujet transversal)
2. Solutions PED dans le logement privé dans différents contextes urbains
3. PED durables, flexibilité des systèmes énergétiques et technologies intégrées

1. Réutilisation adaptative des structures et espaces urbains existants (sujet transversal)

Les villes européennes disposent d'un vaste stock de bâtiments, friches industrielles, infrastructures et espaces sous-utilisés, vacants ou obsolètes. Ces actifs représentent un potentiel spatial considérable, tandis que les territoires urbains font face à des pressions croissantes : changement climatique, dépendance énergétique, inégalités sociales, pénurie de logements abordables. Poursuivre la construction neuve sur des terrains vierges risque d'enfermer les villes dans des trajectoires carbonées et de rater des opportunités de transition plus rapides et inclusives.

La réutilisation adaptative consiste à donner une nouvelle fonction à un bâtiment ou espace existant en préservant une grande partie de sa matière d'origine. Elle peut réduire la demande en matériaux et en énergie,

activer des espaces sous-utilisés, favoriser un urbanisme compact et centré sur les usagers, et permettre l'intégration de systèmes d'énergie renouvelable.

Ce topic invite à concevoir la réutilisation adaptative comme une stratégie systémique de transformation urbaine, combinant circularité, énergie bas-carbone et mobilité durable, à l'échelle du quartier ou du district. Les projets doivent démontrer des pilotes réels, proposer des modèles de gouvernance et de financement innovants, et produire des recommandations politiques et réglementaires transférables.

- IOA uniquement
- + 1 acteur privé obligatoire
- Ce topic est ouvert aux trois TP. Chaque proposition doit combiner des dimensions d'au moins deux Transition Pathways.

2. Solutions PED dans le logement privé dans différents contextes urbains

85 % des bâtiments de l'UE ont été construits avant 2000, et 75 % présentent de mauvaises performances énergétiques. Le secteur du chauffage et du refroidissement représente 80 % de l'énergie consommée par les bâtiments, dont 72 % provient encore de combustibles fossiles. Face à des coûts de construction en hausse, la rénovation progresse trop lentement pour atteindre les objectifs climatiques.

Ce topic cible l'intégration des principes PED dans le logement privé et les zones à propriété mixte, avec un accent fort sur la rénovation profonde, les solutions de chauffage et refroidissement durables, l'électrification et la gestion des capacités du réseau. Les approches doivent permettre des stratégies de réhabilitation évolutives, rentables et socialement justes, en tenant compte des contraintes patrimoniales, des structures de propriété fragmentées (copropriétés, immeubles multi-propriétaires) et des enjeux de précarité énergétique. Les projets doivent s'inscrire dans les principes du Nouveau Bauhaus européen.

Questions clés

- Comment intégrer les solutions PED dans un environnement multipartite complexe tout en garantissant accessibilité financière et décarbonation ?
- Comment adapter les processus aux différents contextes urbains (patrimoine historique, logements d'après-guerre, quartiers mixtes) ?
- Quels modèles de financement innovants pour lever les barrières à l'investissement initial ?

3. PED durables, flexibilité des systèmes énergétiques et technologies intégrées

La flexibilité des systèmes énergétiques et l'intégration des technologies sont des piliers centraux des PED, permettant aux quartiers d'équilibrer la demande avec une production renouvelable variable et d'assurer une alimentation sécurisée et résiliente. Malgré des efforts importants de modélisation, la mise en œuvre réelle et la validation à long terme de systèmes flexibles et intégrés restent limitées. La diversité des vecteurs énergétiques, des technologies et des parties prenantes, combinée à des standards de données fragmentés et des cadres réglementaires mal alignés, entrave l'interopérabilité.

Ce topic, le plus technique de l'appel, porte sur la coordination en temps réel de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la mobilité à l'échelle du quartier. Il s'agit de valider des solutions de flexibilité multi-vecteurs (stockage électrique et thermique, réponse à la demande, couplage sectoriel power-to-heat/power-to-X, e-mobilité, V2G) dans de vrais démonstrateurs, et de développer des modèles de gouvernance, de marché et d'interopérabilité numérique adaptés à des contextes urbains variés.

Questions clés

- Comment concevoir, gouverner et valider des solutions de flexibilité intégrées dans de vrais quartiers PED ?
- Quels cadres d'interopérabilité numérique et modèles de marché locaux pour cocréer et opérer la flexibilité ?
- Comment assurer une distribution équitable des coûts et bénéfices entre tous les acteurs ?